

## HONORAIRES D'AGENCE Tarifs au 1er Octobre 2017

### Sur les immeubles à usage d'habitation ou commercial:

Prix net vendeur	Honoraires T.T.C
● 0€ à 29 999 €	forfait 4 000 €
● 30 000 € à 49 999 €	11 %
● 50 000 € à 74 999 €	10%
● 75 000 € à 119 999 €	9%
● 120 000 € à 149 999 €	8%
● 150 000 € à 249 999 €	7%
● 250 000 € à 399 999 €	6%
● 400 000 € à 499 999 €	5.5%
● 500 000 € à 599 999 €	5%
● 600 000 € à 799 999 €	4.5%
● Au-delà de 800 000 €	4%

### Honoraires pour les terrains sont de:

● 0 € à 149 999 €	10%
● 150 000 € à 249 999 €	8%
● 250 000 € et au-delà	7%

### Honoraires pour les divisions d'immeubles et terrain:

Sur devis et/ou 15 % max

### Honoraires de location:

#### **Honoraires pour baux d'habitation ou mixtes régis par loi n° 89-462 du 06/07/1989 :**

Pour la mission de location le mandataire aura droit à une rémunération\* spécifique par m<sup>2</sup> (TVA en vigueur 20%) calculée sur la surface habitable par partie de :

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux
10 Euros / m <sup>2</sup>	3 Euros/m <sup>2</sup>

\* Détail de la rémunération du mandataire au titre de la location du bien : publicité, visite du bien, étude du dossier de candidature (solvabilité), présentation au propriétaire et rédaction du bail.